

Le Petit Journal de Saint-Silvain juillet 2016



La vallée de la Tardes (vue du bourg)

***Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde***

Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

***Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand***

Le mot du Maire

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

En 2015, nous avons la canicule, en 2016, nous attendons l'été.

En écrivant cela, je pense surtout à nos agriculteurs qui subissent tous les aléas des dérèglements climatiques.

Cette année encore nous n'avons pas augmenté les impôts malgré la baisse des dotations de l'état (moins 5.300 euros en trois ans).

Les travaux pour la montée en débit internet (MED) vont commencer et il en résultera pour les habitants de la commune, courant 2017, un accès haut débit correct d'un minimum de 5 mégabits/seconde.

Les travaux d'aménagement du bourg ont commencé par le déplacement de la conduite d'eau potable (SIAEP) et vont continuer avec la rampe handicapé (COM-COM) ainsi que les améliorations prévues par le Conseil Municipal.

La réforme territoriale n'est pas encore terminée et les limites de notre nouvelle COM-COM ne seront connues qu'en fin d'année ; La prochaine réunion CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) étant prévue début septembre.

Je vous souhaite ainsi que le Conseil Municipal un agréable été à toutes et à tous.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu six réunions durant le premier semestre 2016 : le 17 janvier, 12 février, 16 mars, 1er avril, 28 mai et le 1^{er} juillet. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• **Comptes 2015 de la commune**

Le Conseil municipal, lors de sa réunion du 1^{er} avril, a approuvé les comptes 2015 de la Commune, après avoir constaté que les montants figurant dans le compte administratif tenu par le Maire et le compte de gestion tenu par le comptable public (trésorerie d'AUZANCES-BELLE GARDE) étaient bien identiques.

- **Budget principal** :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévision : 206 130,00 € Réalisé : 93 609,83 €	Prévision : 213 938,00 € Réalisé : 76 381,81 €
Recettes	Prévision : 206 130,00 € Réalisé : 159 905,39 €	Prévision : 213 938,00 € Réalisé : 57 477,39 €

- **Budget de l'atelier (bâtiment loué à la société CODECHAMP)** :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévision : 6 523,00 € Réalisé : 5 001,68 €	Prévision : 14 791,00 € Réalisé : 0,00 €
Recettes	Prévision : 6 523,00 € Réalisé : 4 830,68 €	Prévision : 14 791,00 € Réalisé : 0,00 €

• **Budget 2016**

Le Conseil municipal a voté, le 1^{er} avril, les taux d'imposition pour 2016, en les laissant inchangés par rapport à 2015 (comme en 2014) :

- taxe d'habitation : 5,63 %
- taxe foncier bâti : 6,75 %
- taxe foncier non bâti : 46,06 %

Le Conseil a ensuite voté les budgets principal et annexe suivants pour 2016 :

- Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	69 800,00 €	Atténuations de charges :	3 000,00 €
Charges de personnel :	39 450,00 €	Produits des services :	2 320,00 €
Autres charges de gestion courante :	17 500,00 €	Impôts locaux :	44 700,00 €
Charges financières :	300,00 €	Dotations :	77 494,00 €
		Autres produits de gestion courante :	17 400,00 €
Virement à la section d'investissement :	103 767,00 €	Produits exceptionnels :	6 470,00 €
		Résultat reporté de 2015 :	78 433,00 €
		Opérations d'ordre – Tx Régie	1 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement :	230 817,00 €	Total recettes de fonctionnement :	230 817,00 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2015 :	12 500,00 €	Restes à réaliser 2015 :	9 300,00 €
Déficit d'investissement 2015 :	43 793,00 €	Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé :	46 992,00 €
Opérations d'équipement :	183 966,00 €	Subventions d'équipement :	85 400,00 €
<i>Op. 11 « Terrains » :</i>	<i>2 000,00 €</i>	FCTVA :	4 700,00 €
<i>Op. 12 « Achat de matériels »</i>	<i>3 000,00 €</i>	Virement de la section de fonctionnement :	103 767,00 €
<i>Op. 13 « Travaux de voirie »</i>	<i>42 000,00 €</i>		
<i>Op 14. « Salle polyvalente »</i>	<i>7 466,00 €</i>		
<i>Op.15 « Eglise »</i>	<i>6 500,00 €</i>		
<i>Op.16 « Aménagement du bourg »</i>	<i>120 000,00 €</i>		
<i>Op.17 « cimetière »</i>	<i>3 000,00 €</i>		
Emprunts et cautionnements :	9 400,00 €	Emprunts et cautionnement :	500,00 €
Opérations d'ordre – Tx régie	1 000,00 €		
041 – opérations patrimoniales	5 000,00 €	041 – opérations patrimoniales	5 000,00 €
Total dépenses d'investissement :	255 659,00 €	Total recettes d'investissement :	255 659,00 €

Ce budget est en augmentation par rapport à l'année précédente notamment en raison des résultats reportés (recettes), qui sont importants. Il a été élaboré en fonction à la fois des besoins à satisfaire mais aussi des recettes disponibles. Les recettes comprennent également le don de 2 270 € attribué à la Commune par l'association Saint-Silvain 2000.

Au 1^{er} janvier 2016, l'endettement de la Commune s'élevait à 72 550 €.

• **Indemnités des élus**

En application d'une disposition de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'indemnité du Maire a été obligatoirement portée au taux maximal ; Le Conseil municipal a dû délibérer de nouveau sur le montant des indemnités des deux adjoints rémunérés. A leur demande, le taux antérieur de 90 % n'a pas été modifié.

Le Conseil municipal a déploré cette disposition législative qui impose, notamment aux petites communes, un surcroît de dépense en période d'économie générale pour les collectivités publiques.

• **Protection sociale complémentaire des agents de la Commune**

Le Conseil municipal a décidé qu'à compter du 1^{er} avril, la Commune participera, à hauteur de 17 €/mois, charges comprises et dans la limite de la cotisation payée par l'agent, au contrat de prévoyance « maintien du salaire » souscrit par chacun des trois agents communaux (mesure dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire de leurs agents).

• **Aménagement du bourg**

La tranche 2016 des travaux d'aménagement du bourg et son financement se présentent globalement comme suit :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Travaux d'aménagement du bourg	160 000,00 €	
Subvention DETR 2016 – 35 %		56 000,00 €
Subvention du département – action n° 57 – 8,25 %		14 000,00 €
Subvention exceptionnelle de l'Etat – 6,75 %		10 000,00 €
Fonds de soutien à l'investissement public local – 30 % (Etat)		48 000,00 €
Total	160 000,00 €	128 000,00 €

Reste à la charge de la Commune : 32 000,00 €.

Non retenue lors de la première distribution des aides 2016 pour la Creuse au titre du fonds de soutien de l'investissement local (subvention de l'Etat), la demande de la Commune sera présentée par le Préfet pour une distribution 2016 complémentaire.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera partagée entre CHEMIN2TRAVERSE (Mme Charline MAIGNAN) et le cabinet CAD EXPERT d'Aubusson.

a - Place de la Mairie

Un appel d'offres a été lancé le 14 mars 2016. Ces travaux sont pour partie complémentaires (muret et rampe devant la Mairie) de ceux réalisés par la Communauté de communes pour la mise aux normes PMR (accueil des personnes à mobilité réduite) des locaux de l'école. Ils comprennent également des aménagements devant la façade sud de l'église et la pose d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales en sous-sol devant la façade ouest de l'église et en bas de la place de la Mairie.

L'entreprise POCHEBONNE de LUPERSAT a été retenue pour un montant total de travaux de 20 275,00 € HT, soit 24 290,00 € TTC.

b - Place de l'église

Les travaux comportent notamment la réfection du sol de la place, avec un revêtement, combinant une partie pavée et une autre en enrobé à chaud, le tout capable de supporter le passage et le stationnement des nombreux véhicules (voitures et poids lourds) qui l'utilisent, notamment ceux de la clientèle du restaurant.

L'excavation du sol actuel sur une profondeur d'environ 20 cm en certains endroits implique un diagnostic préalable d'archéologie préventive (arrêté du préfet de région). Il va être réalisé prochainement par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP, équipe de Limoges). Ensuite seulement les travaux pourront être lancés.

Les deux vieux tilleuls de la place ont été élagués.

c - Terrasse du restaurant (ancien presbytère)

En prévision des travaux de confortement du mur de soutènement de cette terrasse (tranche de travaux 2017), des pierres ont été stockées sur le terrain communal. Elles proviennent d'un mur de soutènement appartenant à Maurice VEYSSET.

• Eglise

Des arrêtés préfectoraux du 11 mars 2016 ont prononcé le classement au titre des monuments historiques des deux autels latéraux du retable de l'église. Jusqu'à présent, seule la partie centrale du retable l'était.

Cinq statues et le tabernacle de l'autel principal ont été démontés et sont en cours de restauration par l'entreprise CHERPRENET. L'absence de ces mobiliers est mise à profit par la Commune pour nettoyer, traiter contre les insectes et consolider les bancs et boiseries.

• Salle polyvalente

a - Travaux

Des équipements complémentaires de chauffage électrique vont être installés, par l'entreprise HALIM ELEC, qui a succédé à l'entreprise PINET, pour un montant de 5 443,95 € HT, soit 6 532,74 € TTC. Sur cette dépense, le reste à charge de la Commune après subventions s'élèvera à 1632,95 €.

Au total, le remplacement du chauffage de la salle aura coûté 13 192,41 HT, peintures inclus, alors que l'installation d'un système à simple flux était estimée à 25 850 € HT par le cabinet BEMP et celui d'un système double flux à 36 050 HT.

b - Location

Afin de le faire mieux correspondre aux durées effectives des locations, le tarif de location de la salle polyvalente a été réajusté comme suit :

TARIF DE LOCATION	Personnes de la Commune	Personnes extérieures à la Commune
Week-end 2 ou 3 jours calendaires avec cuisine	130 €	180 €
1 journée calendaire avec cuisine	80 €	130 €
Association autres que celles de la Commune	50 €	

Vaisselle cassée : remboursement au prix d'achat.

La commission de sécurité a visité la salle et émis un avis favorable à la poursuite de son ouverture au public.

• **Travaux à l'intérieur et devant les locaux de l'école**

Ces travaux sont effectués par la Communauté de communes. Ceux concernant l'intérieur de la salle de classe et le préau de l'école ont débuté le 13 juin. La salle de classe a, en conséquence, été temporairement transférée dans la salle des associations. Les travaux extérieurs (mise aux normes PMR) commenceront en juillet.

• **Chemin de chez Bardy aux Trois-Ponts**

Ces travaux concernent le dernier tronçon à élargir et à empierrer du chemin rural de Chez Bardy aux Trois-Ponts, entre les prés de Barenteix et le hameau des Trois-Ponts. Ils sont presque achevés. L'entreprise SIMONET Père et fils en est l'attributaire pour un montant de 13 209,25 € HT, soit 15 851,10 € TTC. Une partie de l'emprise du chemin est déplacée, depuis un peu avant le pont sur le bief jusqu'au lampadaire situé à l'entrée du hameau des Trois-Ponts

Trois interventions non prévues au devis ont été nécessaires : la fourniture d'environ 200 piquets de clôture et de 1 800 m de fil de fer barbelé (environ 1 000 €), la réalisation d'un drainage supplémentaire (environ 1 000 €) et le réaménagement du pont enjambant le bief pour accéder au pré appartenant à M. Serge BOURDERIONNET.

Les cessions et acquisitions de terrain vont être engagées dans les conditions convenues :

- la commune achète à M. Serge BOURDERIONNET la parcelle AT 36 et la haie bordant le chemin ; elle les revend, ainsi que les délaissés correspondant à l'ancien chemin, à M. Gérard VAN IPPENBURG ;
- les prix d'achat et de vente, incluant les frais, notamment de géomètre, sont identiques ;
- ces prix sont calculés par référence au prix (hors frais) des différents terrains estimé à 0,25 € le m² par France Domaine.

• **Eclairage public du bourg**

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue avec le Syndicat des énergies de la Creuse (SDEC) pour l'extension de l'éclairage public du bourg jusqu'à la maison MONTEL-BUSSET et le remplacement du candélabre situé à proximité de la maison GASNE. Le montant des travaux s'élève à 1 889,82 € HT, soit 2 267,78 € TTC, subventionnés à hauteur de 661,44 € (DETR au taux de 35 %).

• **Travaux divers**

A Chez Bardy, sur la parcelle communale donnant accès aux granges des familles BELLAT, BONNAUD et GRAVEY, les affleurements rocheux ont été rabotés et le terrain a été goudronné par le SIVOM (1 620 € TTC).

• **Recensement de 2017**

La population de la Commune sera recensée en 2017. La secrétaire de mairie, Mme Stéphanie GUINOT, coordonnera les opérations. Un appel à candidatures est ouvert pour le recrutement de l'agent recenseur qui effectuera l'enquête en janvier et février 2017 (candidatures à adresser au Maire ; renseignements auprès de la secrétaire de mairie).

• **Sections de commune**

a - Sannegrاند et Les Barris

Dans un courrier adressé à la municipalité le 30 janvier, dix-huit habitants des deux sections de commune de Sannegrاند et des Barris ont demandé que la réfection et le goudronnage de la route de Sannegrاند, réalisés en 2013, pour un montant de 13 256,71 €, soient pris en charge sur le budget de la Commune et non sur les fonds sectionnaires. Cette question a ensuite été évoquée lors de la réunion annuelle des électeurs des deux sections, tenue le 7 mai 2016 à la Mairie, sur invitation du Maire. Les conseillers municipaux avaient été conviés de façon à discuter plus généralement des principes d'affectation des fonds disponibles des deux sections.

Les échanges ont permis de dégager les conclusions convergentes suivantes, que le Conseil municipal a ensuite approuvées lors de sa réunion du 28 mai :

- dans le cas de ces deux sections, les fonds sectionnaires sont répartis entre trois comptes distincts : un compte pour la section de Sannegrاند, un compte pour la section des Barris et un troisième compte commun aux deux sections pour les revenus de la carrière (location et extraction) ;
- les travaux sur les routes goudronnées de Sannegrاند et des Barris sont pris en charge sur le budget de la Commune ;
- les travaux sur les chemins de Sannegrاند et des Barris sont pris en charge sur les fonds des deux sections de commune, y compris sur leur compte commun au titre de la carrière.

En appliquant ces deux principes, les fonds disponibles au 31 décembre 2015 sur les trois comptes ressortent respectivement à :

- Sannegrاند : 11 009,75 €
- Les Barris : 325,00 € (vente à M. et Mme SCHMIDT en 2014)
- Carrière : 11 703,31 €

b - Chez Villatte

Monsieur COLIN et Madame STEPHAN ont demandé à acquérir une partie de la parcelle sectionnaire AT 88, (bande de terrain entre la route départementale et la rivière à proximité du carrefour des Trois-Ponts), afin d'y installer, en face de leur maison, l'épandage de leur assainissement non collectif (filtre à sable).

• **SIVOM**

En plus de la compétence fauchage, déjà exercée par le SIVOM d'Auzances-Bellegarde pour la Commune, le Conseil municipal lui a transféré, notamment compte tenu de l'avantage fiscal (facturation hors taxe), deux autres compétences : d'une part, le débroussaillage de la voirie communale et rurale ; d'autre part, l'entretien courant des chaussées de la voirie communale.

• **Photocopieur/imprimante/scanner de la Mairie**

L'appareil qui imprimait seulement en noir et blanc a été remplacé par un appareil incluant une impression couleur. Le surcoût de la location (contrat de cinq ans) est largement compensé par la seule économie (325 €/an) du tirage du Petit Journal chez un imprimeur extérieur (459 €/an).

• **Centre Hospitalier d'Aubusson**

Dans le cadre des démarches engagées par les élus des communes concernées par les difficultés du Centre Hospitalier d'Aubusson, notamment avec la possible fermeture de certains services de chirurgie ambulatoire, le Maire a adressé, au nom du Conseil municipal, un courrier au directeur général de l'Agence régionale de santé. Au regard des besoins de la population de SAINT-SILVAIN, quatre souhaits prioritaires y ont été soulignés :

- disposer à Aubusson d'un hôpital de proximité moderne et performant (en termes de sécurité sanitaire notamment), bien articulé avec les médecins généralistes et les autres professionnels de santé de l'ensemble du bassin sanitaire ;
- en cas d'urgence le justifiant, pouvoir être transporté rapidement et directement au CHU par hélicoptère (rattachement à un service hélicoptéré assurant une disponibilité *ad hoc*) ;
- accéder à des consultations avancées à l'hôpital d'Aubusson pour des soins courants autrement non disponibles sur place ;
- accéder, également à l'hôpital de proximité d'Aubusson, à des soins de chirurgie ambulatoire ophtalmologique dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire (besoin prioritaire pour les personnes âgées).

• **Bovins errants**

Après les trois bovins errants, appartenant à M. Conny de LUPERSAT, abattus près de Rimareix en mars dernier, six autres, du même cheptel, également devenus sauvages, ont dû être tuées, par les gardes de l'Office national de la chasse, le 26 avril et le 1^{er} mai, dans les secteurs de Malleret, Maisonneix et Le Pont de Tardes sur les communes de BELLEGARDE, LUPERSAT et SAINT-SILVAIN.

• **Don**

L'association Saint-Silvain 2000 a décidé de se dissoudre et de faire don de son encaisse, soit 2 270,22 €, à la Commune, sous réserve, pour celle-ci, de consacrer la somme à l'embellissement du bourg. A l'unanimité, le Conseil municipal a accepté ce don et la condition mise à son utilisation, en remerciant chaleureusement l'association et ses membres.

Communauté de Communes
De la consultation des électeurs du 31 janvier
à la délibération du 1^{er} juillet

Résultats :

- inscrits : 214 - votants : 149 (69,6 %)

- suffrages exprimés : 149 – nuls : 1 – blancs : 0

Oui (= "Je préfère que Saint-Silvain fasse partie d'une communauté de communes de l'Est du département incluant Bellegarde-en-Marche" : 83 (56,1 %)

Non (= "Je préfère que Saint-Silvain fasse partie d'une communauté de communes du Sud du Département incluant Aubusson" : 65 (43,9 %).

Comme il s'y était engagé, le Conseil municipal a, le 12 février, complété son avis au Préfet en reprenant la préférence exprimée par la majorité des électeurs de la Commune le 31 janvier précédent : « *La Commune de Saint-Silvain-Bellegarde préfère faire partie d'une nouvelle communauté de communes de l'est du département incluant Bellegarde-en-Marche* ».

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI ; 40 membres, des élus locaux) s'est réunie plusieurs fois. Aucune proposition d'amendement n'a réuni la majorité des deux-tiers requise pour modifier les regroupements de communautés de communes prévus par le Préfet.

Le Préfet a pris, le 30 mars, un arrêté confirmant son projet.

Comme les autres communes concernées, le Conseil municipal de Saint-Silvain doit, dans les 75 jours (à compter du 12 mai), exprimer son accord ou son désaccord sur ce périmètre.

Le 25 mai, à Chambon-sur-Voueize, lors d'une réunion des présidents et vice-présidents des six communautés de communes, une préférence s'est dégagée en faveur de deux nouvelles communautés de communes, l'une regroupant les trois actuelles communautés de communes du Pays de BOUSSAC, du Carrefour des Quatre Provinces (GOUZON) et d'EVAUX-LES-BAINS/CHAMBON-SUR-VOUEIZE, l'autre regroupant les trois actuelles communautés de communes de CHENERAILLES, d'AUZANCES-BELLE GARDE et du Haut Pays Marchois (CROCQ).

Le 15 juin, le conseil communautaire de la communauté de communes d'AUZANCES-BELLE GARDE a majoritairement demandé le regroupement des trois communautés de communes actuelles de CHENERAILLES, d'AUZANCES-BELLE GARDE et du Haut Pays Marchois (CROCQ).

Le 1^{er} juillet, le Conseil municipal de SAINT-SILVAIN a, à l'unanimité, de nouveau, rejeté le projet du Préfet et exprimé la même demande que la Communauté de communes d'AUZANCES-BELLE GARDE.

Procurations

Nous attirons votre attention sur des délais d'acheminements remarquables sur plusieurs élections et précisément lors de la dernière :

- Procuration faite le **25** janvier à la Gendarmerie, envoyée par la Gendarmerie le **29** janvier et reçue en Mairie le **1^{er} février**.

- Procuration faite le **22** janvier au Commissariat de Police, envoyée par le Commissariat de Police le **26** janvier et reçue en Mairie le **27** janvier.

- Procuration faite le **25** janvier au Commissariat de Police, envoyée par le Commissariat de Police le **27** janvier et reçue en Mairie le **28** janvier.

Soyez prévoyant !

Etat Civil

Décès :

- Monsieur Claude GOUBELY de Buxerette, le 30 janvier 2016.
- Madame Odette BRUNET du Bourg, le 9 mai 2016

Toute notre sympathie aux familles.

Naissances :

- Lou PALAYER, 2^{ème} enfant d'Angélique BREDIER et de Julien PALAYER, le 1^{er} février 2016, du village de Sannegrand,
- Lucien BONNAUD, 1^{er} enfant de Pauline LACHAMBRE et de Cédric BONNAUD, le 8 février 2016, du village de Chez Bardy,
- Lara MOURLON, 1^{er} enfant d'Anaïs CHANARD et de Julien MOURLON, le 25 avril 2016, du village de Malleret.
- Jade BOUDARD, 1^{er} enfant de Cindy et Philippe BOUDARD, le 28 juin 2016, du village de Maisonneix.

Toutes nos félicitations aux parents et grands parents.

Vie scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 20 juin 2016

Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2016

- Mme Hélène Joseph (St-Silvain) : 9 CM2 + 9 CM1 = 18
- Mme Sabrina Sainson : 10 CE2 + 8 CE1 = 18
- Mme Nathalie de Laguerenne : 9 CP + 8 GS = 17
- Mme Monique Farin : 8 MS + 10 PS + 3 TPS = 21
- TOTAL : 74 dont 18 à Saint-Silvain et 56 à Bellegarde

Une centenaire à Saint-Silvain



Enfin un mystère élucidé !

Depuis plusieurs années, la photo d'une dame trône sur l'étagère de la salle des associations.

Cette femme d'un âge certain est assise, seule à l'intérieur d'une maison, photo en noir et blanc et disposée sans aucune indication dans un joli cadre en bois.

Qui est-elle ? Pourquoi est-elle là ?

Qu'a-t-elle fait ? Quelle est son histoire ?

Est-ce même une personne de St-Silvain ?

Et puis, en ce jour d'élections, un habitant de la Commune lève le mystère : c'est la première centenaire de St-Silvain, Angélique BEAUFORT épouse VERONNET née le 27 novembre 1861 à Lupersat, propriétaire d'une exploitation

à La Pradelle et qui est l'arrière-grand-mère de Jean-Pierre GUYONNET, celui-ci demeurant toujours dans la maison familiale où a été prise la photo.

C'est toute la commune, l'école au complet, le Maire Eugène MARTIN et ses conseillers municipaux, l'abbé VINSANDON, le sous-Préfet Albert MIGNIOT qui se déplacent à La Pradelle pour célébrer cette centenaire.



Henri PASSAVY se souvient de l'importance de cette fête et en a gardé cette autre photo. Après le champagne et les petits fours, un grand repas a eu lieu sur un parquet installé dans le pré, sans oublier l'orchestre de grande renommée, Jeannot MALLETT accompagné de ses musiciens et sa chanteuse.

Angélique VERONNET est décédée le 28 novembre 1962, à 101 ans et 1 jour.



Quelques changements

Nouveaux horaires de la Déchetterie à Auzances

Mardi, Mercredi, Vendredi 9h-12h ; Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Changement collecte ordures ménagères et déchets recyclables par le SIVOM pour plus de simplicité dans le tri.

Les ordures ménagères doivent être mises dans un sac poubelle fermé avant d'être déposé dans les conteneurs au couvercle vert.

Les déchets recyclables sont mis en vrac (**sans sac plastique ni ficelle**) dans les conteneurs au couvercle jaune : briques de lait ou jus de fruits, emballage en carton, bouteilles et flacons en plastique (lait, eau, produits ménagers, lessive, emballage de salle de bain...), cannettes, boîtes de conserves, bidons, aérosols vides, journaux, magazines, courriers, enveloppes, annuaires, couvercles en fer...

Quelques erreurs à éviter : les films plastiques enveloppant les journaux ou revues, les pots de yaourts, les barquettes alimentaires sont considérées ordures ménagères (couvercle vert)!

Fréquence de collecte :

MARDIS SEMAINES IMPAIRES pour Maisonneix, La Ribière, Le Restaurant, Malleret, Chez Livet, Le Montgeteix, Les Bierges.

MARDIS SEMAINES PAIRES pour Chez Lucet, Moulin du Faux, Chez Sauvanot, Chez Géline, Chez Villatte, Trois Ponts, Chez Autorgues, Chez Taverne, Le Mont, Chez Mursolles, Buxerette, La Pradelle, Le Font la Vialle, Le Chassain, Chez Bardy, Rimareix, Le Bourg, Le Mas, Flattard, Bagnard, Chez Barrat, Le Restaurant, Chez Aufaure, La Balette, Sannegrand, Les Barris.

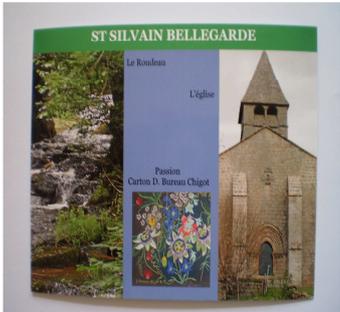
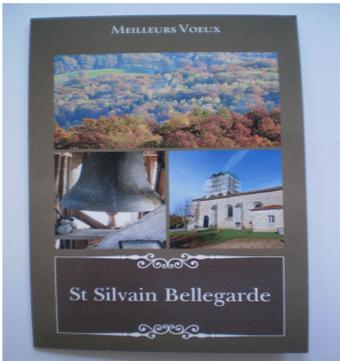
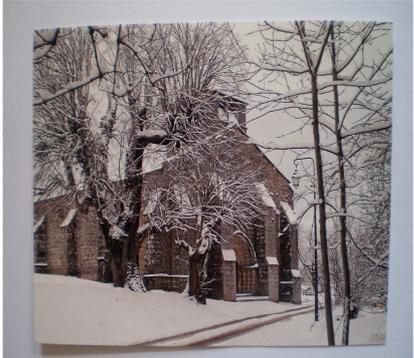
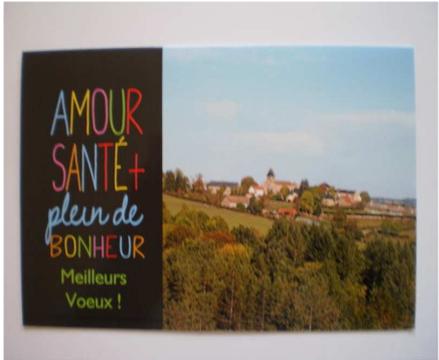
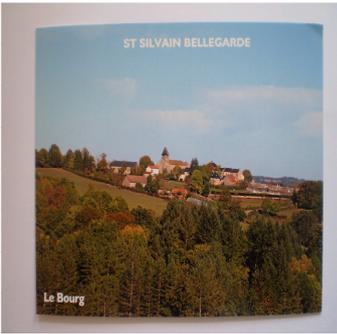
Le verre (sans bouchon) est à déposer dans les colonnes à verre situées sur les points propres.

Vente de cartes postales

La Commune vend des cartes postales au prix de 1 € et des cartes de voeux au prix de 2 €.

Pour tous renseignements ou achats, contactez le régisseur de la régie de vente des cartes postales - 05 55 67 62 47.

Cartes postales et cartes de voeux en vente :



Les temps forts de la Commune

○ **Le 21 février 2016 : Thé-dansant organisé par le comité des fêtes**



Une cinquantaine de danseuses et danseurs se sont retrouvés pour cette grande première à Saint-Silvain.

De l'avis de tous : salle très agréable, accueil chaleureux, espace de danse tout à fait approprié. Après-midi très réussie, à renouveler l'année prochaine !



L'équipe du Comité des Fêtes (sans oublier Delphine et Diane retenues ce jour-là par une autre obligation).

A noter : Un atelier créativité, initiation, partage de savoir-faire tricot, broderie, dentelle, patchwork est proposé gratuitement par le Comité des fêtes depuis Mars dernier et tous les mercredis entre 14H et 18H à la salle des Associations.

Bienvenue à toutes les personnes qui souhaiteraient s'initier ou pratiquer ces activités.

○ **Le 1^{er} avril 2016 : plantation d'un arbre par les enfants de l'école**



Un chêne sessile (quercus Petraea aussi appelé chêne rouvre qui est le chêne le plus connu en Limousin), offert par les Forestiers privés du Limousin, a été planté par les enfants de l'école, le vendredi 1^{er} avril, en présence de Mme Hélène JOSEPH, institutrice, de M. Alain BUJADOUX, Maire, de Mme Michèle ALOUCHY, conseillère municipale, et de M. Olivier BERTRAND, président des Forestiers privés du Limousin.

o Le 7 mai : I rondelles moto



Chaque année, l'association les I Rondelles organise une épreuve du championnat de France d'enduro, un family enduro ainsi qu'un enduro kid ouvert aux enfants dès l'âge de 7 ans.

Plus de 350 coureurs adultes et 60 coureurs enfants se sont retrouvés sur le site de la Naute.

Les pilotes adultes, venus de toute le France ont fait un circuit de 150 kilomètres de chemins et deux spéciales à travers les communes de Champagnat, Bosroger, La Chaussade, St Alpinien, St Amand, St Maixant, St Domet, La Serre Bussière Vieille, Lupersat, St Silvain, Bellegarde, St Priest et Peyrat le Nonière.

Les jeunes ont fait un circuit dans un champ aménagé et prêté par le paysan du coin pour privilégier la sécurité. Merci à lui !

Photo de Morgan LEPRINCE, 1^{ère} participation et un classement honorable.

o Le 8 mai 2016 : cérémonie

Lors de la célébration, Elisa et Alexandre ont déposé une gerbe devant le monument aux morts. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été servi dans la salle des Associations



o Le 23 mai 2016 : Fleurissement du bourg



Cette année encore Francis Chardeau a répondu favorablement à la demande du Maire pour l'arrosage des fleurs du bourg. Nous le remercions chaleureusement.

○ **Le 27 mai 2016 : Fête des voisins organisé par le comité des fêtes**



Quelle heureuse surprise de se retrouver une cinquantaine d'habitants de notre commune lors de la première fête des voisins à Saint Silvain.

Intergénérationnelle : de 2 à 88 ans, les uns ont fait connaissance avec les autres.

Superbe soirée et rendez-vous en mai 2017 encore plus nombreux.



○ **Le 11 juin 2016**



Le club de Judo en Marche, dont les origines se situent à Saint-Silvain-Bellegarde, compte une centaine de licenciés répartis sur 4 dojos :

- **BELLEGARDE EN MARCHE** : cours le mercredi de 14h45 à 16h15
- **AUBUSSON** : cours le mercredi de 19h00 à 20h15 et le vendredi de 18h à 19h00 pour les enfants et de 19h00 à 21h00 à partir de benjamins
- **FELLETIN** : cours le jeudi de 18h00 à 19h00 pour les enfants, de 19h00 à 20h00, à partir de benjamins et de 20h00 à 21h00 taïso (gymnastique d'entretien) ouvert à tous
- **JARNAGES** : cours le mardi de 18h00 à 19h00 pour les enfants, de 19h00 à 20h00 à partir de benjamins et de 20h00 à 21h00 taïso.

Mélanie BIALOUX, directrice technique, anime tous les cours, que ce soit le judo ou le taïso - gymnastique d'entretien.

Chaque année le club fête la fin de la saison et cette année celle-ci a été organisée à Bellegarde où 80 licenciés et parents de licenciés ont participé à l'animation Judo et 120 personnes ont participé au repas. Un franc succès qui augure une certaine sérénité pour l'avenir du club.

Si vous souhaitez découvrir nos activités, 3 séances gratuites sont offertes.

Contacts : Mélanie BIALOUX : 06 87 30 03 95 – Stéphanie GUINOT, Présidente : 06 77 13 61 84

o **Le 25 juin 216 : concours de pêche**



Amis pêcheurs, vous étiez prêts en ce 25 juin pour notre traditionnel concours de pêche au lieu-dit « écluse de chez Aufaure ».

37 pêcheurs étaient présents mais très peu de truites attrapées !

Classement :

Catégorie adultes :

- 1^{er} : René BEAUFORT ; 2^{ème} : Pascal COUNIOUX ; 3^{ème} : Daniel BAYLE ; 4^{ème} : Yves DONNIOU ; 5^{ème} : Maurice LUQUET

Catégorie enfants -16ans :

- 1^{er} : Jules DEMARNY ; 2^{ème} : Maé ROUDET ; 3^{ème} : Hugo PENE ; 4^{ème} : Romain MEYNARD ; 5^{ème} et première fille : Florine MOUTARDE.

-



Félicitations à l'équipe organisatrice

Le concours de pêche aux écrevisses aura lieu le 23 juillet au même endroit.

Avis aux pêcheurs

La méthode pour l'achat des cartes a évolué ; maintenant les dépositaires doivent pouvoir vendre les cartes de pêche par informatique. Certains d'entre vous doivent regretter l'ancienne formule, époque où l'on se rendait en toute convivialité au café du coin, pour acheter sa carte et le timbre halieutique, en évoquant les bonnes prises des années précédentes et les bons moments passés au bord de la Tardes.

A vos Agendas

- ✓ Le 23 juillet : pêche aux écrevisses organisée par la société de pêche
- ✓ Le 30 et 31 juillet : course de côte de la Tardes

St Silvain Bellegarde - Bellegarde en Marche

LA TARDES COURSE DE CÔTE

18^{ième} EDITION

ENTREE 5€

www.asa-st-martial.fr

LA MONTAGNE

Samedi 30
Dimanche 31
JUILLET 2016

Samedi
16h à 18h Essais libres
20h Repas sur réservation
Entrée Gratuite le samedi

Dimanche
8h30 à 9h45 Essais libres
10h00 à 11h45 Essais Chrono
13h45 à 18h00 Montées Course

Buvettes & Restauration sur place

ASA MARTIAL LIMOUSIN
LA CREUSE
france bleu creuse
RENAULT La vie, avec passion RENAULT AUBUSSON
IPNS
DTC RACING

La 18^{ème} édition de la Course de Côte de la Tardes aura lieu le week-end du 30 et 31 juillet 2016.

Elle se déroulera avec :

- le samedi après midi des essais libres
- le dimanche matin des essais libres puis chronométrés et l'après midi les 3 montées courses.

Le samedi soir un repas chaud est proposé dans la salle polyvalente de St Silvain Bellegarde (menu en cours de réflexion à découvrir sur les affiches !!!). Si vous êtes intéressés merci de bien vouloir réserver au 06.16.83.40.37 jusqu'au 25 juillet 2016.

Si vous êtes disponible pour nous aider à l'organisation de notre manifestation vous pouvez également me contacter (débroussaillage, montage & démontage de barnums, tenir une entrée ou buvette.).

En espérant vous voir nombreux et que vous preniez plaisir lors de notre épreuve, dernière course de côte du département !

Sportivement

Aurélie RODRIGUES GASPARD

Co-Présidente de l'association Course de Côte de la Tardes Sportivement

- ✓ Le 14 août : fête champêtre au terrain communal organisée par l'ACCA : concours de chevaux de traits, concours de pétanque, démonstration de labour avec chevaux, démonstration de ferrage, concours passe-partout, jeux enfants et repas fondu-frites en soirée.
- ✓ Le 17 août : passage du tour du Limousin sur les routes départementales « Auzances/Bellegarde » et « Bellegarde/Champagnat ».
- ✓ Le 29 août : assemblée générale du Comité des Fêtes à la salle des Associations à 18H. Bienvenue à tous, venez donner vos idées...
- ✓ Le 18 septembre : fête de la Saint Silvain avec procession et messe. Un repas sera organisé par le Comité des fêtes.
- ✓ Le 25 septembre : randonnée ADMVC (rendez-vous 14H place de l'Eglise, 11Kms, St Silvain-Les 3 Ponts, Le Chassain, Chez Sandillon, Mandonneix, St Silvain.
- ✓ Le 29 octobre : bourse aux jouets et articles de puériculture, organisé par le comité des fêtes
- ✓ Le 11 novembre : concours de belote, organisé par le comité des fêtes
- ✓ Les 19 et 20 novembre : préparation et distribution des « p'tits déj » de l'Association Trisomie 21 pour les communes de St Silvain et Bellegarde. Contact : 05 55 67 66 04
- ✓ Le 26 novembre : pot au feu organisé par l'Association SILVIA et animé par l'orchestre Jean-Pierre COUSTEIX.

Important : Fermeture du secrétariat de Mairie le 16 juillet et du 7 au 31 août.

Si besoin, contacter : Alain BUJADOUX 06 78 03 78 94
Alain GRASS 06 71 41 17 91
Isabelle CARTON 06 33 54 08 72